NORME INTERNATIONALE

ISO 12312-1

Première édition
2013-08-01

AMENDEMENT 1
2015-09-15

Protection des yeux et du visage — Lunettes de soleil et articles de lunetterie associés —

Partie 1: Lunettes de soleil pour usage général

AMENDEMENT 1

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Eye and face protection — Sunglasses and related eyewear —

Part 1: Sunglasses for general use

AMENDMENT 1

ISO 12312-1:2013/Amd 1:2015
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/20fade5c-3d11-4c3e-8372-bece362e6c9e/iso-12312-1-2013-amd-1-2015

Numéro de référence
ISO 12312-1:2013/Amd.1:2015(F)

© ISO 2015

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 12312-1:2013/Amd 1:2015
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/20fade5c-3d11-4c3e-8372-bece362e6c9e/iso-12312-1-2013-amd-1-2015

DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2015, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland
Tel. +41 22 749 01 11
Fax +41 22 749 09 47
copyright@iso.org
www.iso.org

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Pour une explication de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'OMC concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: Avant-propos — Informations supplémentaires.

ISO 12312-1:2013/Amd 1:2015
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/20fade5e-3d11-4c3e-8372-bece362e6c9e/iso-12312-1-2013-amd-1-2015

Le comité chargé de l'élaboration du présent document est l'ISO/TC 94, *Sécurité individuelle — Vêtements et équipements de protection*, sous-comité SC 6, *Protection des yeux et du visage*, en collaboration avec le CEN/TC 85, *Équipement de protection des yeux*.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 12312-1:2013/Amd 1:2015
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/20fade5c-3d11-4c3e-8372-bece362e6c9e/iso-12312-1-2013-amd-1-2015

Protection des yeux et du visage — Lunettes de soleil et articles de lunetterie associés —

Partie 1:
Lunettes de soleil pour usage général

AMENDEMENT 1

Page 1, Article 1

Supprimer le troisième alinéa et le remplacer par ce qui suit:

«La présente partie de l'ISO 12312 n'est pas applicable aux autres articles de lunetterie associés tels que:

a) les articles de lunetterie destinés à protéger contre le rayonnement des sources de lumière artificielle, tels que ceux utilisés dans les solariums;

b) les protecteurs de l'œil destinés à être utilisés pour des sports particuliers (par exemple, les masques pour le ski ou autres);

c) les lunettes de soleil qui ont été spécifiées médicalement dans le but de réduire l'exposition au rayonnement solaire;

d) les produits destinés à l'observation directe du soleil, par exemple pour observer une éclipse solaire partielle ou annulaire;

e) les produits destinés à la protection des yeux à usage professionnel.»

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO 12312-1:2013/Amd 1:2015
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/20fade5c-3d11-4c3e-8372-
b0e0c2c0ad0e/iso-12312-1-2013-amd-1-2015

Page 2, 5.2

Supprimer la phrase suivante:

«Sauf si le filtre appartient à l'une des catégories suivantes, la catégorie 0 ne doit pas être revendiquée:

— filtre pour lequel une protection particulière contre une quelconque partie du spectre solaire est revendiquée;

— filtre photochromique à l'état clair.»

Page 4, 5.3.2

Supprimer le texte existant et le remplacer par ce qui suit:

«**5.3.2 Exigences relatives aux usagers de la route et à la conduite automobile**

5.3.2.1 Généralités

Les filtres adaptés aux usagers de la route et à la conduite automobile doivent appartenir à la catégorie 0, 1, 2 ou 3 et doivent, par ailleurs, répondre aux deux exigences suivantes.

a) *Facteur spectral de transmission.* Pour les longueurs d'onde comprises entre 475 nm et 650 nm, le facteur spectral de transmission des filtres utilisables pour les usagers de la route et pour la conduite automobile ne doit pas être inférieur à $0{,}2\tau_V$.

© ISO 2015 – Tous droits réservés

b) *Détection des feux de signalisation.* Le quotient d'atténuation visuelle relatif, *Q*, des filtres des catégories 0, 1, 2 et 3 utilisables pour les usagers de la route et pour la conduite automobile ne doit pas être inférieur à 0,80 pour les feux de signalisation rouges, à 0,60 pour les feux de signalisation jaunes, verts et bleus. La répartition spectrale relative du rayonnement émis par les feux de signalisation incandescents doit s'appliquer conformément à l'ISO 12311:2013, 7.8.

5.3.2.2 Conduite automobile au crépuscule ou de nuit

Les filtres de protection contre les rayonnements solaires avec un facteur de transmission dans le visible inférieur à 75 % ne doivent pas être utilisés pour les usagers de la route et la conduite automobile au moment du crépuscule ou durant la nuit. Dans le cas des filtres photochromiques de protection contre les rayonnements solaires, cette exigence s'applique s'ils sont soumis à essai conformément à l'ISO 12311:2013, 7.11.»

Page 9, 7.6

Ajouter la phrase suivante avant la note:

«Si cette exigence est respectée, il n'est pas nécessaire de réaliser l'essai selon 7.1 (solidité minimale).»

Page 11, 11.2

Remplacer le texte existant par le suivant:

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO 12312-1:2013/Amd 1:2015
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/20fade5c-3d11-4c3e-8372-bece362e6c9e/iso-12312-1-2013-amd-1-2015

«Les lunettes de soleil très foncées destinées à un usage particulier (filtres de catégorie 4) ayant une distance interpupillaire supérieure à 54 mm doivent assurer une protection temporale telle que le facteur de transmission des UV du filtre de protection contre les rayonnements solaires, de la monture et des branches des lunettes de soleil satisfasse aux exigences applicables aux filtres de catégorie 4 selon le Tableau 1, dans la zone PPTT représentée sur la Figure 1 et définie comme suit:

a) la droite passant par le point d'intersection du plan frontal (tangent au sommet de la cornée) avec la surface interne de l'ossature des lunettes de soleil, délimitée par les points de projection situés à 11 mm au-dessus et au-dessous du plan horizontal passant par le point de référence; et

b) la droite verticale située sur l'ossature interne des lunettes de soleil, délimitée par les deux points de projection situés à 6 mm au-dessus et au-dessous du plan horizontal passant par le point de référence, décalée en arrière suivant un angle de 30° formé par le plan frontal et une droite ayant pour origine le sommet de la cornée.

NOTE Les enfants bénéficient de lunettes de soleil assurant une protection temporale mais, en absence de données, aucune dimension n'est publiée dans la présente édition de la norme.»

Page 11, Figure 1

Remplacer le titre existant de la Figure 1 par le suivant:

«**Figure 1 — Recouvrement de l'œil exigé pour les lunettes de soleil de catégorie 4 ayant une distance interpupillaire supérieure à 54 mm**»

 © ISO 2015 – Tous droits réservés

Page 11, 12.1

Supprimer le point g) et le remplacer par ce qui suit:

«g) restrictions d'utilisation, qui doivent inclure au moins ce qui suit:

— ne pas utiliser pour une observation directe du soleil;

— ne pas utiliser comme protection contre les sources de lumière artificielle, par exemple les solariums;

— ne pas utiliser pour protéger l'œil contre les risques de chocs mécaniques (pour les produits ne satisfaisant pas aux exigences de 7.3 ou de 7.6);

— toute autre restriction dont la communication est jugée appropriée par le fabricant, par exemple l'augmentation ou la diminution du facteur de transmission des lunettes photochromiques liée à des températures élevées ou basses ou à des conditions de luminosité réduite.»

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 12312-1:2013/Amd 1:2015
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/20fade5c-3d11-4c3e-8372-bece362e6c9e/iso-12312-1-2013-amd-1-2015

© ISO 2015 – Tous droits réservés

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 12312-1:2013/Amd 1:2015
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/20fade5c-3d11-4c3e-8372-bece362e6c9e/iso-12312-1-2013-amd-1-2015

ICS 13.340.20

Prix basé sur 2 pages

© ISO 2015 – Tous droits réservés